

ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE



SYNTHESE DES ATELIERS

PARTICIPANTS

- ▶ 441 membres d'associations angevines
- ▶ 30 fonctionnaires de la Ville d'Angers (accueil, animation des ateliers, logistique), un fonctionnaire d'État (DDCS)*
- ▶ Animateur de la plénière, M. Sébastien Rochard, journaliste à Angers Mag

RAPPEL DES THEMES PROPOSÉS LORS DES ATELIERS DE LA VIE ASSOCIATIVE :

- ▶ Simplifier les démarches des associations :
4 ateliers
- ▶ L'innovation au service des associations :
5 ateliers

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1. SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES ASSOCIATIONS

Axes d'amélioration proposés par les associations :

- Identification des interlocuteurs techniques, personnes chargées de la communication et élus référents de leur domaine à la Ville d'Angers
- Meilleure transmission des informations au sein des services municipaux
- Lisibilité des services proposés aux associations par la Ville d'Angers
- Informations sur les critères d'attribution de subvention
- Aide et soutien dans les démarches administratives
- Avoir des relais d'information, notamment des actions portées par la Ville
- Visibilité du support internet de la Vie Associative / site Ville d'Angers
- Interactivité entre associations (événements sur le même jour)



Propositions des associations :

Relations Ville/Associations

- Mettre en place un référent : une association, un service, un élu.
- Identifier, au sein de la Ville, un service « guichet unique » pour traiter les demandes des associations : prêts de matériel, réservations de salles, soutien financier, aide à la communication, attribution de locaux...
- Partager l'information entre services, avoir plus de transversalité administrative.
- Clarifier la portée de la Charte d'engagements réciproques existante avec un engagement mutuel sur une année civile. La décliner en actions concrètes. La proposer en « chapeau » des conventions existantes (subventions, locaux).
- Proposer un numéro vert au service des associations (ex : 5 sur 5).
- Créer un kit associatif en version numérique à remettre à chaque association avec un listing de tous les moyens mis à leur disposition.

Locaux mis à disposition des associations

- Disposer d'une banque de données des locaux disponibles (y compris les locaux des différentes associations, maisons de quartier...) sur Internet avec les tarifs.
- Donner un accès gratuit des petites salles (10-30 personnes).
- Créer une plateforme virtuelle de disponibilités des locaux (locaux à proximité, capacités d'accueil).
- Proposer des conventions de mise à disposition de locaux sur plusieurs années ; les simplifier.
- Faire une liste des attributions de locaux et la rendre accessible aux associations pour permettre une mutualisation des locaux.
- Faire appel au secteur privé qui accepte de mettre à la disposition des salles pour les associations.

Subventions aux associations

- Mettre en place un dossier unique aussi bien pour les demandes de subventions de fonctionnement que pour les demandes de subventions exceptionnelles sur projet ou auprès des autres financeurs (ex : Conseil Général, Etat) : utilisation du dossier CERFA.
- Favoriser les demandes par internet.
- Proposer une méthodologie formalisée afin de faciliter la mise en place d'un budget prévisionnel.
- Donner plus de visibilité dans le suivi des demandes, des appels à projets, des produits financés à d'autres associations.
- Aider au montage d'un dossier de demande de subvention.
- Mettre à disposition la compétence d'un comptable professionnel pour superviser les comptes financiers d'une association avant leur présentation en assemblée générale.
- Recenser les fondations qui existent en France par secteur d'intérêt pour des financements de projets.
- Prendre en compte comme critère pour le versement des subventions : associations employeurs ou non.
- Mettre en place des conventions entre les associations et la collectivité afin qu'il y ait un engagement des deux côtés.
- Favoriser les subventions pluriannuelles.
- Améliorer les délais de versements, proposer des avances, des garanties bancaires.
- Verser la subvention en plusieurs fois.

Promotion/communication des associations

- Mettre en place un calendrier des manifestations des associations et des manifestations municipales.
- Donner une liste exhaustive des moyens de communication possibles à la Ville. Augmenter les espaces de diffusion pour les associations.
- Acheter ou louer des espaces dans les médias locaux afin de valoriser les associations.
- Faire intervenir les médias auprès des associations : émission qui leur serait consacrée. Créer une journée de rencontre associations/médias locaux organisée par la ville.
- Mettre en place un journal gratuit trimestriel et une newsletter pour publier les activités en cours et à venir d'une association.
- Aider à la rédaction d'un communiqué de presse.
- Faire connaître le site infocale.fr à toutes les associations et proposer un partenariat avec la presse locale sur les manifestations.
- Aider à la création d'un site ou d'un blog avec maintenance du site et résolution des problèmes techniques.
- Mettre en place un cybercafé.
- Créer un journal mensuel par quartier.
- Créer une page Facebook par association qui serait gérée par les bénévoles.
- Promouvoir l'association hors agglomération.
- Mettre à disposition des photocopieurs et imprimantes « grand débit ».
- Améliorer l'annuaire des associations : indiquer des mots-clés afin de faciliter la recherche, permettre aux associations de mettre à jour leurs propres informations (changement de bureau, événements...).

- Améliorer le site internet de la Ville pour accéder facilement au site de la Cité et à ces informations.
- Accentuer la promotion des associations (en mettant à l'honneur une association prise au hasard chaque jour) sur la page d'accueil du site de la ville.
- Créer un site internet collectif dont la Ville serait l'hébergeur (1 page, 1 association).
- Créer un journal des associations avec une notion d'agenda ponctuel ou régulier ; le rendre visible dans toutes les plateformes internet mais surtout dans toutes les publications (Angers Mag, Angers Ma Ville...).

2. L'INNOVATION AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

Axes d'amélioration proposés par les associations :

- Soutien, formation, reconnaissance des associations et valorisation de leur utilité sociale
- Coordination de la Ville pour prolonger des expériences
- Faire des économies, être plus efficace
- Echanger des compétences, renouveler le tissu associatif
- Communiquer efficacement pour avoir de nouveaux adhérents, de nouveaux bénévoles et attirer de nouveaux publics



Propositions des associations :

Coopération/ mutualisation entre associations

- Créer une plateforme de ressources permettant aux associations de se connaître, de faire connaître leurs actions, de créer des partenariats entre associations et de partager des ressources disponibles. Avoir un recensement du matériel, des locaux dont dispose chaque association pour pouvoir se soutenir entre elles (ex : tables, chaises, sonos...).
- Mettre à la disposition des associations un serveur pour créer un site internet « le bon coin des associations angevines » pour échanger ou partager leurs compétences, leurs expériences leurs ressources (prêt de matériel pour les manifestations, lieu pour organiser un spectacle...), pour favoriser le lien entre associations et développer des partenariats .
- Mettre en place une plateforme des bonnes pratiques ou des pratiques innovantes des associations ; un système d'échange des savoirs faire, de mise à disposition des connaissances entre associations.
- Prévoir dans les conventions pour les locaux, l'autorisation d'usage partagé sous la responsabilité de l'association locataire.
- Faire un forum d'échanges sur Internet.
- Mettre en place des groupements d'achat entre associations : fournitures, transports, imprimerie...
Groupement des associations pour répondre à la commande publique.
- Créer un groupement d'employeurs pour partager des postes de salariés, créer des supports de comptabilité, de communication, aider à la maintenance et l'entretien du matériel, formations partagées...

- Inciter les associations à se regrouper sur un même quartier à l'aide de l'élu de quartier qui a un rôle important à jouer. Etablir des objectifs communs entre associations pour construire des actions inter associatives. Connaître la cartographie des associations (liste associations par quartier).
- Regrouper les associations dans les locaux par thématique pour faciliter les échanges.
- Echanger des liens entre les sites Internet des associations.
- Partager des événements entre associations (animation, repas festif...).
- Développer le covoiturage entre associations. Achats groupés, centralisés par la ville (véhicule).
- Inviter les associations à l'Assemblée générale d'une association de thématique différente.

Aide au développement des associations

- Créer une bourse de compétences.
- Développer un logiciel réservé aux associations sur lequel elles travailleraient en réseau de façon à avoir un outil unique pour réduire les coûts.
- Créer une bourse aux stages pour les élèves de collège.
- Créer une bourse locale du bénévolat pour faciliter le recrutement de bénévoles et aussi obtenir de l'aide ponctuellement pour des actions, projets et manifestations.
- Mettre à disposition des bornes numériques dédiées aux associations et réparties dans les lieux publics comme les maisons de quartier, la gare, place du Ralliement... avec un accès interactif des données et des besoins en bénévoles des associations.
- Faire un guide (entre formation et communication) des informations / formations à donner aux bénévoles.
- Mettre à disposition un technicien, un informaticien, un secrétariat pour les associations.
- Mettre en place un « pass associatif » à prix dégressif pour permettre aux angevins d'adhérer facilement à plusieurs associations (ex : 1^{ère} adhésion à plein tarif puis dégressif pour les autres adhésions).
- Réfléchir à l'idée d'un « pass associatif » qui permettrait de découvrir librement de nombreuses associations et de choisir ensuite.
- Proposer des rencontre inter-adhérents ; valoriser les adhérents à travers un temps d'ouverture et d'échange ; échanger les bonnes pratiques (diffusion des informations par sms...).
- Créer une « boutique assistance conseil » pour les conseils juridiques, conseils de gestion, conseils sur les emplois aidés, emplois d'avenir, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à l'aide de chèque conseil par prestation.
- Développer un outil « support » économique, juridique et administratif pour les associations employeurs à l'instar de l'AESA 49 (Anjou Emploi Sport Animation).

- Accompagner les associations sur la pérennisation de projets expérimentaux ; constituer des fonds d'innovation pour les associations.
- Proposer des temps de découverte : l'entreprise propose aux associations une heure sur son temps de travail à ses salariés afin d'inviter une ou plusieurs associations via une convention sous l'égide de la Ville.
- Mettre à disposition des formations, connaître les techniques d'animation de groupe.
- Créer des bourses aux projets dans les écoles, les universités pour mobiliser les jeunes.
- Offrir une aide juridique pour le recrutement des salariés, pour les tâches administratives (création des bulletins de salaires, connaissance des obligations juridiques des associations, formation sur les responsabilités...).

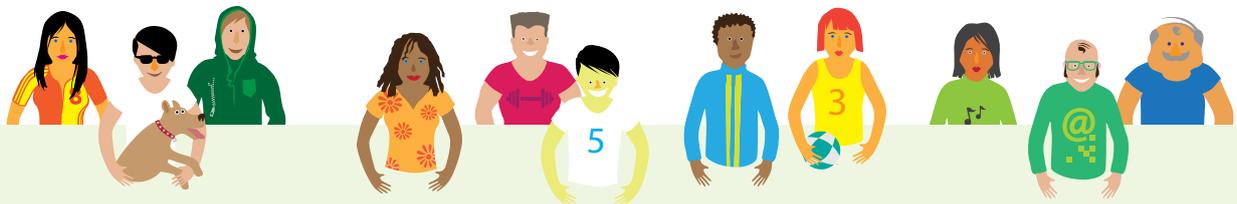
Animation du réseau associatif

- Continuer d'organiser des temps de rencontre entre associations régulièrement et favoriser les lieux de regroupement entre associations.
- Maintenir le forum des associations, Agora. Ajouter du temps de travail collaboratif entre associations au moment du forum des associations.
- Favoriser les contacts, les rencontres, les échanges entre associations. La mairie a la connaissance du tissu associatif et peut aider les associations à se mettre en relation et ainsi travailler sur des projets communs.

- Faire une assemblée annuelle des associations par secteur d'activité avec l'élu local pour connaître les activités de chacun mais aussi les difficultés.
- Créer un conseil de la vie associative avec des membres tirés au sort au sein des associations d'Angers pour regrouper, fédérer les associations par grandes familles (ex OMS : Office Municipal des Sports). Ce conseil permettrait de créer les conditions d'une implication accrue dans la coproduction de la politique en faveur des associations.
- Utiliser des événements phares de la Ville pour faire participer et faire se connaître les associations.
- Inventer un jeu dans le cadre de la journée de la Citoyenneté (ex : tirer au sort deux associations pour les inviter à créer ensemble un microprojet).
- Mettre en place des temps forts dans les quartiers afin de mobiliser les acteurs selon les différentes catégories d'âges.
- Inviter les autres associations au sein de l'Assemblée générale, portes ouvertes...

Reconnaissance des associations

- Réaliser une enquête permettant d'évaluer le temps passé par les bénévoles et capitaliser ce que les associations angevines apportent sur la ville et le territoire.
- Proposer des tarifs préférentiels pour le transport des personnes ou du matériel, pour des entrées dans les lieux culturels...



1- Préparation de la journée citoyenne du dimanche 28 juin 2015

Dates : jeudi 22 janvier et jeudi 5 mars

2- Subventions : simplification des procédures de demande et critères d'attribution

Dates : jeudi 26 février et mardi 17 mars

3- Promotion et communication

Dates : mardi 10 mars et jeudi 26 mars

4- Locaux /salles / équipements

Dates : mardi 07 avril et mardi 5 mai

Tous les ateliers auront lieu à la Cité de 18h30 à 20h30